

FEDERATION TUNISIENNE DE FOOTBALL

Tunis, le 14 Juin 2017

NOTE CIRCULAIRE 1

AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES A LA FTF

SAISON SPORTIVE 2017/2018

I/- ENGAGEMENTS DES CLUBS :

Les droits d'engagement des clubs pour la saison sportive 2017/2018 sont fixés comme suit :

▶ Clubs de la Ligue I	: 3.000 ^{DT}
▶ Clubs de la Ligue II	: 2.500 ^{DT}
▶ Clubs de la Ligue Amateur - Niveau 1	: 2.000 ^{DT}
▶ Clubs de la Ligue Amateur - Niveau 2	: 1.500 ^{DT}
▶ Clubs des Ligues Régionales	: Gratuit
▶ Clubs Futsal	: Gratuit
▶ Clubs Féminins Niveau 1	: Gratuit
▶ Clubs Féminins Niveau 2	: Gratuit
▶ Clubs engageant les catégorie des Jeunes	: Gratuit

En sus de ces droits d'engagement, le club est tenu de payer également, une cotisation annuelle égale à Trente Dinars (30^{DT}).

- ✓ Les formulaires du dossier d'engagement doivent être soigneusement remplis et adressés sous pli recommandé à l'adresse de la FTF (**Stade Annexe d'EL MENZAH - Cité Olympique - 1003 Tunis**), seul le formulaire « Club » est à conserver par le Club.
- ✓ Le formulaire « Trésorerie » doit être accompagné de la pièce de paiement des droits d'engagement et de cotisation (mandat postal à l'ordre de la FTF au C.C.P. 93-09, ou une copie du bordereau de versement d'espèces au compte bancaire n°03210119010111277816 chez BNA - Kheireddine Pacha - Tunis, ou chèque à l'ordre de la FTF).
- ✓ Le dossier d'engagement doit parvenir à la FTF au plus tard :
 - Le 15.07.2017 pour les clubs de la Ligue I
 - Le 15.07.2017 pour les clubs de la Ligue II
 - Le 31.07.2017 pour tous les autres clubs des différentes Divisions et Ligues.

IMPORTANT :

Le dossier d'engagement doit comporter, entre autres, une autorisation d'utilisation du stade délivrée par le propriétaire, une attestation de garantie d'utilisation des gradins du stade délivrée par un bureau de Contrôle agréé et une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile du propriétaire du stade pour toute la saison 2017/2018 (**Art. 24 des RG**).

En outre, le club est tenu de présenter à l'appui de son dossier d'engagement :

- un quitus délivré par la Ligue dont il dépend attestant le paiement des redevances forfaitaires des matchs de Championnat et, éventuellement, des amendes de la saison précédente (2016/2017).
- une pièce dûment établie attestant le règlement des litiges avec leurs joueurs Professionnels (toutes catégories de joueurs) et avec leurs anciens entraîneurs, objet de décisions de la Commission Fédérale des Litiges.

Le club qui change de Ligue pour la saison 2017/2018 est tenu de fournir également un quitus délivré par la Ligue dont il dépendait lors de la saison précédente.

Si le dossier d'engagement n'est pas déposé à la FTF dans les délais fixés ci-dessus et non accompagné des pièces sus-citées, le club concerné s'exposera aux mesures réglementaires qui s'imposent allant jusqu'à l'exclusion des compétitions de la saison 2017/2018 (**Art. 28 et 29 des RG**).

A) CATEGORIES A ENGAGER : (Art. 25 des RG)

a : I)- En Championnat :

Les clubs sont tenus d'engager les catégories suivantes :

- Football Professionnel - Ligue I :

Une équipe Seniors - une équipe Elite U21 - une équipe U19 (Junior deux années) - une équipe U17 - une équipe U16 - une équipe U 15 - une équipe U14 et deux équipes écoles U13 et U12 - deux équipes Benjamines U11 et U 10.

- ✓ Les joueurs Seniors plus de 21 ans n'ont pas le droit de participer aux compétitions de la catégorie Elite à l'exception de trois (03) joueurs U23 qui peuvent y participer uniquement aux matchs de championnat.
- ✓ Les joueurs de la catégorie Elite peuvent participer aux compétitions des seniors.

Chaque club de la Ligue I peut qualifier un 4^{ème} joueur étranger (1^{ère} année Seniors) à condition que ce joueur ait été qualifié la saison qui précède en catégorie Elite au sein du même club. Il demeure entendu que le nombre de joueurs étrangers à utiliser dans un match est de trois (03) joueurs au maximum.

- Football Professionnel - Ligue II :

Une équipe Seniors - Une équipe U21 - Une équipe U19 (Juniors) - Une équipe U17 - Une équipe U16 - Une équipe U15 - Une équipe U14 et deux Ecoles U13/U12 et deux équipes Benjamines U11 et U10 (Facultatifs).

N.B / Toutes les associations peuvent engager des équipes Ecoles, Minimes et Cadettes en nombre supérieur.

- Football Amateur : Ligue Amateur Niveau 1, Ligue Amateur Niveau 2 et Ligues Régionales :

Une équipe Seniors, une équipe U19, une équipe U17, une équipe U16 (facultative), une équipe U15, une équipe Ecole.

Les clubs concernés peuvent engager à titre facultatif une équipe U14 et une équipe Benjamine.

Toutes les associations peuvent engager des équipes Ecoles Minimes et cadettes en nombre supérieur.

N.B : Les clubs de toutes divisions, peuvent engager une équipe de jeunes dont le championnat se jouera à l'échelle régionale.

b : II)- En Coupe:

En ce qui concerne les compétitions de Coupe, les clubs ne peuvent engager qu'une seule équipe par catégorie.

En ce qui concerne les Jeunes, les clubs n'ont le droit de faire participer que :

- Elite : uniquement les joueurs U21 avec la possibilité de faire jouer deux (02) joueurs étrangers et les joueurs U19.
- Juniors : les joueurs U19 avec la possibilité de faire jouer les joueurs U17.
- Cadets A : les joueurs U17 avec la possibilité de faire jouer les joueurs U16.
- Cadets B : les joueurs U16 avec la possibilité de faire jouer les joueurs U15.
- Minimes A : les joueurs U15 avec la possibilité de faire jouer les joueurs U14.
- Minimes B : uniquement les joueurs U14.

B) CATEGORIES D'AGE DES JOUEURS : (Art. 66 des RG)

Les joueurs sont répartis en catégories d'âge, l'année d'âge étant décomptée du 1^{er} Janvier au 31 Décembre :

- Seniors : > natifs 1996 et plus Ligue 1 et 2.
> natifs 1998 Ligues Amateur Niveau 1, Amateur Niveau 2 et Régionales.
- Elite U21 : 1997/1998 avec l'autorisation de faire participer trois (03) joueurs U23 (natifs 1995/1996) pour la saison 2017/2018.
- U19 Juniors : > natifs 1999/2000 Ligue 1 et 2.
> natifs 1999/2000 (U19) Ligues Amateur Niveau 1, Amateur Niveau 2 et Régionales.
- Cadets A U17 : natifs 2001.
- Cadets B U16 : natifs 2002 (Ligue Amateur Niveau 1, Ligue Amateur Niveau 2 et Ligues Régionales facultative).
- Minimes A U15 : natifs 2003.
- Minimes B U14 : natifs 2004.
- Ecoles : natifs 2005-2006.
- Benjamins : natifs 2007-2008.

II/- PRIX DES IMPRIMES :

a)- Licences de joueurs et vignettes :

Chaque demande de licence doit comporter une vignette collée dans l'emplacement qui lui est réservé.

Les vignettes sont vendues à la FTF ou au siège des Ligues aux prix suivants :

CATEGORIE		PRIX
Joueur Professionnel (Seniors ~ U21 ~ U19 et Cadets)		100 ^{DT}
Senior Amateur		30 ^{DT}
Junior et U21 amateur	(Ligues I et II)	30 ^{DT}
Junior U19 amateur	(Ligue Amateur Niveau 1, Ligue Amateur Niveau 2 et Ligues Régionales)	20 ^{DT}
Cadet et Minime amateur (Ligues I et II)		20 ^{DT}
- Ecole	----->	10 ^{DT}
- Benjamin	(Ligues I et II) ----->	Gratuit
{ - Cadet et Minime - Ecole	(Ligue Amateur Niveau 1, Ligue Amateur Niveau 2 et Ligues Régionales) ----->	10 ^{DT}
	- Benjamin ----->	Gratuit
Surclassement		50 ^{DT}

Ligues Régionales : 20 vignettes gratuites par catégorie d'âges. Au delà de 20 vignettes l'équipe est tenue à payer par vignette et par catégorie comme suit :

Sénior	: 30 ^{DT}
U20, Junior	: 20 ^{DT}
Cadet et Minime	: 20 ^{DT}
Benjamin	: Gratuit

Un droit fixe est imposé à chaque dépôt de demande de licence de joueur professionnel. Ce droit est calculé sur la base de deux fois le montant du SMIG (soit 640^{DT}) pour un joueur professionnel de la Ligue I et une fois le montant du SMIG (soit 320^{DT}) pour un joueur de la Ligue II et de la Ligue Amateur Niveau 1.

Tout dirigeant ou membre du staff médical ne peut avoir accès au terrain de jeu que s'il est muni d'une licence délivrée par la FTF pour la saison en cours conformément aux dispositions des **Art. 54 à 57 des RG** (le staff médical est tenu de justifier sa qualité).

b)- Prix des Vignettes des Licences Techniques et des licences Dirigeants ou Staff médical :

<input type="checkbox"/> Entraîneur Etranger Uniquement Ligue I	:	1.000 ^{DT}
<input type="checkbox"/> Entraîneur Seniors Ligues I et II	:	300 ^{DT}
<input type="checkbox"/> Entraîneur Seniors Ligue Amateur Niveau 1 et Ligue Amateur Niveau 2	:	200 ^{DT}
<input type="checkbox"/> Entraîneur Senior Ligues Régionales (Gratuit : 1 par club)	:	200 ^{DT}

☐ Entraîneur Jeunes Ligues I et II	:	100 ^{DT}
☐ Entraîneur Jeunes Autres Divisions Amateurs	:	Gratuit
☐ Licence Dirigeant Ligue Professionnelle	:	40 ^{DT}
☐ Licence Staff-médical	:	40 ^{DT}
☐ Licence Dirigeant { 12 gratuits par club. Au-delà de 12 → (Ligues Régionales + Football Féminin + Futsal)	:	30 ^{DT}

La Licence Technique n'est délivrée par la FTF qu'après dépôt du dossier de l'entraîneur et homologation de son contrat (joindre 2 photos d'Identité).

Il demeure entendu que l'Entraîneur ne peut accéder au terrain du match que sur présentation de sa Licence Technique dans la catégorie concernée.

Etant entendu que pour chaque catégorie engagée, il sera délivré une licence technique spécifique.

c)- Autres Imprimés :

☐ Vignettes Séniors Ligue I et II	:	100 ^{DT}
☐ Vignettes Juniors et U21 amateur Ligue I et II	:	30 ^{DT}
☐ Vignettes Cadets et Minimes amateur Ligue I et II	:	20 ^{DT}
☐ Vignettes Ecoles	:	10 ^{DT}
☐ Contrat Joueur Professionnel	:	150 ^{DT}
☐ Contrat Joueur Semi-professionnel	:	150 ^{DT}
☐ Contrat Stagiaire	:	100 ^{DT}
☐ Avenant à contrat	:	150 ^{DT}
☐ Vignettes Seniors Amateurs	:	30 ^{DT}
☐ Vignettes Juniors Amateurs	:	20 ^{DT}
☐ Vignettes Cadets et Minimes Amateurs	:	20 ^{DT}
☐ Vignettes Dirigeants amateurs Niveau I + Niveau 2	:	40 ^{DT}
☐ Feuille de match	:	5 ^{DT}
☐ Contrat de Prêt Joueur Amateur	:	100 ^{DT}
☐ Contrat de Prêt Joueur Professionnel	:	200 ^{DT}
☐ Avis de Démission	:	100 ^{DT}
☐ Autorisation de Mutation	:	100 ^{DT}
☐ Annulation de Prêt Joueur Amateur	:	100 ^{DT}
☐ Annulation de Prêt Joueur Professionnel	:	100 ^{DT}
☐ Annulation de Mutation	:	100 ^{DT}
☐ CD ADL 2011 Ligue I et II	:	150 ^{DT}
☐ CD ADL 2011	:	100 ^{DT}
☐ Vignettes sur-classement	:	50 ^{DT}
☐ Vignettes Seniors Futsal	:	10 ^{DT}
☐ Frais inscription un joueur Professionnel 1	:	640 ^{DT}
☐ Frais inscription un joueur Professionnel 2	:	320 ^{DT}
☐ Feuilles de Matches Futsal	:	5 ^{DT}
☐ Vignette Senior Foot Féminin - Niveau 1	:	Gratuit